Réf. Farde e-Assemblées : 2685372

N° OJ : **15**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Sports.- Asbl Yoga, Son, Méditation Accessibles et enthousiastes (YSMA).- Subside de fonctionnement : 500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Yoga, Son, Méditation Accessibles et enthousiastes (YSMA);

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement de 500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 à l'attention de l'asbl Yoga, Son, Méditation Accessibles et enthousiastes (YSMA).

Annexes :